

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2021\_01

### **TVX2020-01 TRAVAUX ÉLECTRIQUES ET TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LA Foudre - ÉCOPARC**

Vu la réglementation des marchés publics,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2020\_10/10 du 5 octobre 2020 donnant délégation de compétences au Président,

Considérant les résultats du contrôle des installations électriques de l'écoparc, en application de l'article R 4226-16 du Code du travail, par le bureau d'études Socotec,

Considérant les résultats de l'étude technique foudre de l'écoparc, conformément à l'Arrêté du 4 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 11 mai 2015 relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées pour la protection de l'environnement, par le bureau d'études RG Consultant,

Vu l'estimation des besoins réalisée par les services du Syndicat pour la mise aux normes des installations, conditionnant les modalités de publicité et de mise en concurrence, une consultation portant sur des travaux de mise en conformité électrique a été lancée le 17/11/2020, sur la plateforme d'achats du Syndicat (DEMAT AMPA) et sur Marchés online et allotie comme suit :

- Lot 1 : Electricité
- Lot 2 : Foudre

Vu les offres reçues avant la date limite de remise des offres fixée au 04 décembre 2020 à 16h00, dont le détail est le suivant :

- Lot 1 : 2 plis (Spie Industrie et Tertiaire - Electricité Industrielle J.-P. Fauché)
- Lot 2 : 2 plis (Spie Industrie et Tertiaire - Laumailé)

Vu les critères de jugement des offres :

- Prix : 80%
- Délais d'exécution : 20%

Au terme de l'analyse des offres réalisée le 11/12/2020, après négociation du 15/12/2020, le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le marché au candidat classé en première position pour chaque lot, en application des critères suivants : prix 80%, délais d'exécution : 20%, soit

- Lot 1 : **ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE J.-P. FAUCHÉ** pour un montant global estimatif de 48 195€ HT
- Lot 2 : **SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE** pour un montant global estimatif de 28 000€ HT

**Le Président,**

- Article 1 : **DÉCIDE** que le marché n° TVX 2020-01 Travaux électriques et travaux de protection contre la foudre est attribué comme suit :
  - o Lot 1 : **ELECTRICITE INDUSTRIELLE J.-P. FAUCHÉ** - ZAC des Champs de Lescaze- CS 80077 Roquefort 47 901 AGEN CEDEX 9 pour un montant global estimatif de 48 195€ HT
  - o Lot 2 : **SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE** - ZI Jean Malèze 41, Rue Denis-Papin 47 240 BON-ENCONTRE pour un montant global estimatif de 28 000 €HT
- Article 2 : **PRÉCISE** que le marché sera notifié aux candidats susvisés.

Fait à Damazan, le 11 janvier 2021

Le Président,

Michel MASSET